

AFFAIRE N° 19

INSCRIPTION au budget de 1956 de la subvention ministérielle complémentaire de 21.559.440 Fr CFA pour règlement des travaux de construction de l'Ecole Joinville.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 17 Novembre 1956

Mesdames,

Messieurs,

Par bordereau n° 4053/CS du 16 Novembre 1956, Monsieur le Préfet m'a notifié le tableau indiquant la subvention ministérielle complémentaire de 43.118.880 Fr métré, soit 21.559.440 Fr CFA, pour le règlement des travaux effectués pour la construction de l'Ecole Joinville.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, l'inscription de cette subvention complémentaire au budget de la commune pour l'exercice 1956 :

En recettes, au chapitre XII art. 4	21.559.440 Fr
En dépenses, au chapitre XXXII art. 6 (Paiement Travaux de l'Ecole Joinville)	21.559.440 Fr

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Saint-Denis, le 13 Décembre 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Gavarini*

*Approuvé
le 13 Décembre 1956
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*